

Réunion du Conseil municipal du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le dix juillet à 19 heures 30.

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de JUGE Hubert, Maire ;

Étaient présents : JULIEN Brice, BEROUD Pierre, JUGE Hubert, BLONDEL Corinne, CHAUCHARD, Christian, CLEMENT Agnès, DESBOS Marc, ARNDT Antony, RIAILLON Jean, CUCCIA Hélène, JULIEN Marcel, AGUADO Annick, CHOSSON Virginie, ROUMANET Odette, ORBAN Nathalie

Secrétaire de séance : M BEROUD Pierre

Approbation du dernier compte-rendu :

Trois réserves ont été exprimées par Madame Aguado Annick sur le compte-rendu du conseil du 03 juillet 2020.

Concernant les délégations accordées au maire :

Premier point : Il est prévu une délégation autorisant l'emprunt jusqu'à un montant de 100 000 €. Après débat, Il est proposé une délibération pour supprimer la délégation. La délégation est supprimée (13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention).

Deuxième point : Il est prévu de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, sans limitation de montant. Après débat, Il est proposé une délibération pour instaurer une limitation à un seuil de 3000 € sous réserve de l'avis d'une commission ad hoc à désigner(14 pour 1 abstention)

Troisième point : Il est prévu une délégation autorisant l'ouverture d'une ligne de crédit jusqu'à un montant de 100 000 €. Après débat, Il est proposé une délibération pour supprimer la délégation. La délégation est supprimée (13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention).

Monsieur le maire est intervenu pour indiquer que la liste des délégations avait été reprise à l'identique de celles votées en 2014.

20.023 : indemnités des élus

Lecture du maire de l'article L.2123-17 et suivants du code général des collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à unanimité décide de :

Fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints, et des conseillers municipaux comme suit :

- maire : 31.22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1er adjoint : 9.41 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2ème adjoint : 10.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

COMMUNE DE BOFFRES

- 3ème adjoint : 10.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4ème adjoint : 10.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1er conseiller municipal délégué : 2.57 %
- 2ème conseiller municipal délégué : 2.57 %
- 3ème conseiller municipal délégué : 2.57 %
- 4ème conseiller municipal délégué : 2.57 %

20.024 Vote du budget primitif

Madame la secrétaire de mairie a rapidement présenté le document de travail de budget primitif 2020 et des différents chapitres.

Monsieur le maire fait voter le budget par chapitre.

BUDGET 2020 FONCTIONNEMENT Dépenses

Chapitre 011 : Charge à caractère général 146 750 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 012 : Charge personnel et frais 194 110 €	A Adopté à l'unanimité
Chapitre 65 : Autre gestion courante 73 650 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 66 : Charge financières 16 901.97 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 67 : Charge exceptionnelles 1 700 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 73 : Attributions compensations 73 000 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 022 : Dépenses imprévues 28 000 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 042 : Dotation aux amortissement 4 056.39 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 023 : virement section investissement 152 595.87 €	Adopté à l'unanimité

A noter : Intervention de Madame Aguado concernant la ligne budgétaire 6225 qui indique que "l'indemnité au comptable" n'a pas de caractère obligatoire. Il s'agit d'une gratification qui vient en supplément de la rémunération normale du fonctionnaire en charge de la surveillance des comptes de la commune. La décision de l'attribuer pourra être remise en question par le conseil ultérieurement.

BUDGET 2020 FONCTIONNEMENT recettes

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté 196 214.05 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 13 : Remboursement rémunération personnel 6 000 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 70 : produit service domaines 79 270 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 73 : Impôts et taxes 179 118 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 74 : dotation subvention participation 188 612 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante 41 010 €	Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE BOFFRES

Chapitre 76 : produits financiers 540.18 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 77 : produits exceptionnels 0 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 042 : opération d'ordre entre les sections 0 €	Adopté à l'unanimité

BUDGET 2020 INVESTISSEMENT Dépenses

Chapitre 001 : Déficit investissement reporté 145 615.65 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 10 : taxe aménagement 0 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles 10 000 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 21 : immobilisations corporelles 114 500 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 16 : remboursement emprunt 96 738.84 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 19 : neutralisation régul opération 0 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 020 : Dépenses imprévues 10 000 €	Adopté à l'unanimité

BUDGET 2020 INVESTISSEMENT Recettes

Chapitre 021 : virement section 152 595.87 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 10 : Dotations 176 299.23 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 13 : subventions et participation 41 903 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 16 : Emprunts auprès crédit 2 000 €	Adopté à l'unanimité
Chapitre 28 : amortissement immo. 4056.39€	Adopté à l'unanimité

20.025 commissions communales

Lecture du maire de l'article L 2121-22 du code général des collectivités

Commission communale	Election du conseiller municipal délégué	Composition de la commission
Commission 1 santé, action sociale, vivre ensemble	Corinne Blondel 10 voix, Odette Roumanet 4 voix, 1 abstention	Hélène Cuccia , Christian Chauchard, Odette Roumanet
Commission 2 économie industrie et agriculture	Brice Julien 14 voix, 1 abstention	Annick Aguado, Marc Desbos Marcel Julien, Antony Arndt
Commission 3 finance et budget	Annick Aguado 14 voix, 1 abstention	Agnès Clément, Jean Riailon
Commission 4 Environnement	Pierre Beroud 14 voix, 1 abstention	Chrisitan Chauchard, Annick Aguado, Brice Julien

Elections à main levée pour les commissions communales :

20.026 désignation des délégués dans syndicats

Considérant qu'il convient de désigner des délégués de la commune auprès des syndicats, le conseil municipal par 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention désigne :

- * Pour le SDE 07 : titulaire : M JULIEN Marcel, suppléant : M DESBOS Marc
- * pour le SAIGC : titulaire : M RIAILLON Jean, suppléant : M JUGE Hubert
- * pour le SIVU NUMERIAN - INFOROUTES : titulaire : M RIAILLON Jean, Mme AGUADO Annick
- * pour le délégué à la défense : M JUGE Hubert
- * un référent forêt : M BEROUUD Pierre

20.027 élections sénatoriales

Elections des délégués aux élections sénatoriales (trois titulaires puis trois suppléants) :

6 candidats titulaires, vote à bulletins secrets (14 bulletins, 1 nul, 13 suffrages exprimés) : étaient candidats Annick Aguado, Chosson Virginie, Hubert Juge, Brice Julien, Marcel Julien, Jean Riaillon.

Résultats :

Hubert Juge 13 voix

Brice Julien 8 voix

Jean Riaillon 7 voix

3 candidats suppléants, vote à main levée (14 bulletins, 0 nul, 14 suffrages exprimés) :

Résultats :

Annick Aguado 14 voix,

Virginie Chosson 14 voix,

Marcel Julien 13 voix

20.028 Délégations consenties aux adjoints, complément de la délibération n°20-018

Il convient de compléter la délégation consentie au 1^{er} adjoint, M RIAILLON Jean, à savoir Urbanisme

14 voix pour, 0 contre, 1 abstention

COMMUNE DE BOFFRES

20.029 Communauté de communes : représentants de la commune dans différentes commissions, annule et remplace la n°20-022

Désignations commissions communautaires CCRC

BASSIN VERSANT DU DOUX	Brice Julien (titulaire) et Marcel Julien (suppléant)
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	Hubert JUGE
COMMISSION URBANISME ET HABITAT	Jean Riaillon, Antony Arndt
COMMISSION VOIRIE	Marc Desbos, Marcel Julien
COMMISSION ENVIRONNEMENT	Pierre Beroud, Annick Aguado
COMMISSION ASSAINISSEMENT	Marc Desbos, Hubert Juge
COMMISSION GESTION DURABLE DES DECHETS	Antony Arndt, Marcel Julien
COMMISSION ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	Jean Riaillon, Hubert Juge
COMMISSION AGRICULTURE	Hubert Juge, Brice Julien
COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE	Nathalie Orban, Odette Roumanet
COMMISSION FAMILLE ET PARENTALITE	Agnès Clément, Virginie Chosson
COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE	Antony Arndt, Hélène Cuccia
COMMISSION RESEAUX NUMERIQUES ET TELEPHONIE	Pierre Beroud, Jean Riaillon
COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES	Agnès Clément, Virginie Chosson
COMMISSION MOBILITES	Christian Chauchard, Hélène Cuccia

20.030 Délégations consenties au maire, annule et remplace la délibération n 20-019

À la suite des remarques du compte rendu :

Monsieur le Maire, expose que les dispositions du CGCT (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1- d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- 2- de fixer dans les limites d'un montant de 2000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits prévus au profil de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- 3- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 3000 euros sous réserve d'un avis d'une commission ad hoc à désigner.
- 4- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 5- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 6- de créer les régies nécessaires au fonctionnement des services municipaux

COMMUNE DE BOFFRES

- 7- de prononcer la délivrance et le reprise des concessions dans les cimetières
- 8- d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges
- 9- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €
- 10- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- 11- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- 12- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
- 13- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 14- d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire
- 15- d'intenter au nom de la commune les actions en justice, ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- 16 - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros par sinistre.
- 17- de donner en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- 18- de signer la convention prévue par le 4ème alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme, précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer une convention prévue par le 3ème aliéna de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- 19- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L241-1 à L240-3 du code de l'urbanisme
- 20- de prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code du patrimoine relative à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune
- 21- d'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Questions diverses :

Information du conseil municipal sur la répartition des 12 vice-présidences de la communauté de commune CCRC

Président Jacques Dubay,

Conseillers communautaires pour la commune de Boffres : Jean Riaillon, Agnès Clément

Sylvie GAUCHER – Administration Générale, Famille et Parentalité	Denis DUPIN – Environnement et Ressources naturelles	Bénédicte ROSSI – Gestion durable des déchets	Michel MIZZI – Urbanisme et PLUI	Geneviève PEYRARD – Assainissement	Thierry AVOUAC – Développement économique et Emploi
Anne SIMON – Culture, Patrimoine et Espaces Naturels Sensibles	Hervé COULMONT – Voirie	Laëtitia GOUMAT – Habitat et Rénovation énergétique	Patrice POMMARET – Communication et Promotion Territoriale	Caroline CAUBET – Réseaux Numériques et téléphonie	Jean RIAILLON – Agriculture et Viticulture

COMMUNE DE BOFFRES

Date prévue du prochain conseil municipal : LUNDI 27 juillet 2020 19h30

Vu pour être affiché le 21 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire

Hubert JUGE

